



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'An Deux Mille vingt-deux.
Le 03 mars à 19h00.

Les membres du bureau, légalement convoqués, se sont réunis aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 23/02/22

Date d'affichage : 23/02/22

Nombre de membres :

- en exercice : 29

- présents : 19

- votants : 22

Etaient présents :

Cédric BOLE, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Jean-Noël CUENOT, Jean-Pierre FRIGO, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Sylvie LE HIR, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Francine MISERE, Jean-Louis MOUGIN, Alexandre PANTEL, Elisabeth REDOUTEY, Catherine ROGNON, Gilles ROBERT, Franck VILLEMAIN

Etaient présents par visioconférence :

Anthony CUENOT

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Pierre VAUFREY, Charles SCHELLE

Etaient absents :

Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Christian MOREL, Daniel PRIEUR,

Ont donné pouvoir :

Valérie PAGNOT a donné pouvoir à Gilles ROBERT

Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Cédric BOLE

Dominique MOLLIER a donné pouvoir à Cédric BOLE

Elisabeth Redoutey a été élue secrétaire.

Objet : DE2022-08 : Convention avec l'URACOFOR

La fiche action reprend les éléments proposés dans la convention triennale avec l'URACOFOR. La convention doit être validée et signée.

La forêt communale, qui correspond à 47 % de la forêt fait l'objet d'une considération affirmée pour sa contribution au développement économique des communes, ainsi qu'aux enjeux sociaux et environnementaux. De part ces caractéristiques, les communes contribuent fortement au maintien et à la structuration des filières locales à travers la gestion forestière, mais également à travers leurs projets de construction et d'énergie. Suite aux élections, de nouveaux élus se retrouvent en charge de la gestion forestière et doivent prendre des

décisions essentielles engageant l'économie des communes dans un contexte de crise sanitaire des forêts et de marché saturé. Pour cette première convention avec les Communes forestières, le Parc a souhaité proposer des actions pour outiller les élus (nouveaux et plus anciens) afin qu'ils soient en pleine capacité pour prendre des décisions concernant la forêt. Ainsi, la convention s'articule sur 4 volets :

- **Volet 1** - Formations sur la gestion forestière pour faciliter les prises de décisions – réunions collectives et de groupes de travail
- **Volet 2** - Procédure d'acquisition de biens sans maître (méthode, accompagnement, formation)
- **Volet 3** - Sensibilisation sur l'utilisation du bois local dans la construction et l'énergie
- **Volet 4** – Déploiement du dispositif « Dans 1000 communes la forêt fait école » à partir de 2023

Le bureau autorise le Président à signer la convention.

Approbation à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

